

VILLE DE MARSEILLE

RAPPORT

18

R22/194/1S.....

VOEU 3 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR –

ATELIER N°5- « Environnement, Cause animale, Ecologie urbaine »

SENSIBILISER LES ENFANTS AU RESPECT DE L'ANIMAL

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

VISAS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 qui crée le Comité d'initiative et de Consultation (CICA) et ses 12 ateliers,

Vu le rapport du Conseil municipal du 23 novembre 2020 portant sur la création du Comité d'initiative et de consultation d'Arrondissements (CICA),

Vu la délibération du 30 mars 2021 portant sur l'actualisation de la liste des associations participant aux travaux du CICA,

Vu la délibération sur l'actualisation du nouveau règlement intérieur du CICA du 21 juin 2022,

Vu l'Assemblée Générale du CICA le 16 novembre 2022

DELIBERE

Le Conseil d'arrondissements du 12 décembre 2022 soumet pour avis le rapport portant sur la sensibilisation des enfants au respect de l'animal présenté par l'atelier n°5 « Environnement, Cause animale, Écologie urbaine ».

VOEU 3 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR -

ATELIER N°5 « Environnement, Cause animale, Écologie urbaine »

SENSIBILISER LES ENFANTS AU RESPECT DE L'ANIMAL

Ce vœu touche l'ensemble des quartiers de nos arrondissements et propose de mener des actions de sensibilisations en direction des enfants sur le respect des animaux.

Les Centres Municipaux d'Animations peuvent participer à ces actions. Ce vœu est réalisable par les services de la Mairie du 1&7 en matière de communication et d'animation.

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'arrondissement du 12 décembre 2022 soumet pour avis le vœu de l'atelier n°5 du CICA portant sur « la sensibilisation des enfants au respect de l'animal ».

LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER
SECTEUR DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENTS (CICA)

Voie présenté lors de l'Assemblée Générale du CICA en date du mercredi 16 novembre 2022:

“Environnement, Cause Animale & Écologie Urbaine”

“Sensibiliser les enfants au respect de l’animal”

Véritable enjeu de société, le respect des animaux doit se développer dès le plus jeune âge.

Il est fondamental de former et éduquer les adultes de demain à connaître et comprendre les animaux pour les respecter et les protéger.

C'est l'un des outils majeurs pour lutter contre les maltraitances et les abandons.

L'empathie spontanée entre enfants et animaux doit être encouragée.

A la maison, la présence d'un chien, chat, lapin ou cochon d'Inde est l'occasion d'accompagner les premières rencontres et d'aborder le respect de l'animal.

Les enfants ne bénéficiant pas tous de cette compagnie, n'ont pas toujours l'occasion d'en faire l'expérience dans leur quotidien.

Cet apprentissage est primordial. L'Éducation nationale devrait prendre toute sa part, alors que cette thématique reste absente des programmes scolaires français, ce qui est regrettable car cet apprentissage se conjugue avec celui du respect d'autrui et de la différence.

Nous pensons que la ville de Marseille peut intervenir auprès des jeunes enfants présents dans les centres aérés et les ateliers périscolaires.

Donc, tout naturellement l'atelier cause animale formule le vœu de voir la mairie du 1er secteur de la ville de Marseille, mettre en œuvre dans les centres aérés et ateliers périscolaires les actions suivantes :

1. Proposer des sorties dans les parcs ou jardins à la rencontre des animaux de la ville
2. Faire intervenir des associations de protection animale pour des animations pédagogiques (SPA, L214)
3. Mettre à disposition des animateurs, des kits ou mallettes pédagogiques sur la défense et le respect des animaux (livrets, vidéos ...) commandés gratuitement auprès de L214 éducation.
4. Proposer des sorties dans les fermes pédagogiques de Marseille.

Lors de l'Assemblée Générale du CICA en date du 16 novembre 2022, le vœu a été adopté à l'unanimité.